

UNION INTERNATIONALE POUR L'ETUDE SCIENTIFIQUE DES POPULATIONS  
U.I.E.S.P.

CONGRES AFRICAIN DE POPULATION

DAKAR

DU 7 AU 12 NOVEMBRE 1988

CONTRIBUTION A L'ANALYSE  
DE LA POLYGAMIE

Marc PILON

Démographe

ORSTOM

(Institut français de recherche scientifique  
pour le développement en coopération)

Communication préparée pour la séance No 5.1 :

"Nuptialité et famille"

## INTRODUCTION

Si la nuptialité fait effectivement toujours figure de parent pauvre dans les études démographiques sur les sociétés africaines, le constat s'applique encore davantage à la polygamie.

Faute de données adéquates, l'analyse de la polygamie demeure très en deçà des possibilités théoriques. Mais, outre le problème de manque de données, cette situation renvoie à la manière dont est perçue la polygamie. Comme l'écrit R. CLIGNET, "la principale faille des analyses de la polygamie réside dans le fait qu'elles sont aussi bien atemporelles qu'ahistoriques" et que, "d'une manière implicite ou explicite, ces analyses portent toujours sur la seule perspective masculine..." (R. CLIGNET, 1987).

L'objet de cette communication est, dans un premier temps, de faire un bilan critique des mesures habituelles de la polygamie et des analyses qui s'y réfèrent. Ensuite, à travers les apports méthodologiques existants, nous nous attacherons d'une part, à mettre l'accent sur la dimension féminine de la polygamie, d'autre part à développer des approches prenant en compte l'histoire matrimoniale des hommes.

La préparation de cette communication n'a pu bénéficier d'une recherche bibliographique exhaustive, ainsi il se peut que, pour les outils d'analyse présentés dans la seconde partie, d'autres travaux de recherche les aient déjà utilisés. Que les auteurs concernés veuillent bien nous excuser alors de ne pas les avoir mentionnés.

## BILAN CRITIQUE DES MESURES DE LA POLYGAMIE

Comme le souligne justement G. PISON, "la description complète et précise de la nuptialité dans une société polygame est chose rare (...) Si les données concernant les régimes de mariage polygame sont peu nombreuses et souvent peu fiables, les mesures utilisées pour les décrire sont aussi souvent très rudimentaires." (G. PISON, 1982).

Quelles sont-elles ? Les mesures exposées dans les manuels d'analyse démographique traitant de la polygamie sont les suivantes (D. TABUTIN, J. VALLIN, 1977; F. GUBRY, 1984) :

en terme d'incidence,

- le taux de polygamie, défini comme la proportion d'hommes polygames parmi l'ensemble des hommes mariés;

en terme d'intensité,

- le nombre moyen d'épouses par homme polygame;
- le nombre moyen d'épouses par homme marié, qui résulte d'une combinaison des deux indices précédents.

Ces trois (en fait deux) indices, de l'avis même des auteurs, ne permettent qu'une description très sommaire de la polygamie; ils ne font que refléter la pauvreté des données disponibles. Ce sont ces indices, généralement calculés par

groupes d'âge, que l'on rencontre dans la quasi-totalité des études sur la polygamie, les données de base provenant d'une question portant sur l'état matrimonial de l'homme au moment du passage, avec la précision du nombre d'épouses pour les hommes mariés.

Si l'on passe en revue les tableaux de résultats des recensements africains qui ont été publiés, il est fréquent de ne pas pouvoir effectuer le calcul des mesures d'intensité, à cause d'un problème de codification ou de présentation des résultats : dans les tableaux donnant la répartition des hommes mariés selon le nombre d'épouses, il est procédé à un regroupement du nombre d'épouses, tel que "quatre épouses et plus"; tout calcul de nombre moyen est alors impossible. C'est par exemple, le cas des recensements du Niger de 1977, du Bénin de 1979, du Togo de 1970 et 1981.

Le problème des données de base est sans aucun doute crucial. Mais leur insuffisance ne renvoie-t-elle pas aussi à la manière dont est perçue la polygamie et, au peu d'intérêt que les démographes lui ont pendant longtemps manifesté (et plus généralement à la nuptialité dans les sociétés africaines) ?

Ainsi, concernant ces mesures habituelles de la polygamie que nous avons rappelées, elles appellent deux remarques :

- la polygamie n'est perçue, analysée qu'au niveau des hommes. Rares sont les études qui l'appréhendent aussi au niveau des femmes. La quasi-totalité des recensements, du moins en Afrique de l'Ouest, ne prévoient pas de demander aux femmes mariées leur nombre de co-épouses (ou de reprendre le nombre d'épouses du mari). Ainsi, parmi les recensements des pays suivants : Bénin (1979), Burkina-Faso (1975), Mali (1976), Mauritanie (1977), Niger (1977) et Togo (1958-60, 1970, 1981), seul celui du Togo de 1958-60 fournit un tableau indiquant, par groupe d'âge, le pourcentage de femmes mariées en situation de polygamie.
- toutes ces mesures se réfèrent à des données du moment, celui de l'enquête ou du recensement, et ne donnent en conséquence qu'une image statique, figée de la polygamie. Or, la polygamie est par définition un état évolutif, soumis aux aléas de la mortalité (féminine en l'occurrence) et dépendant des rapports entre conjoints ("divorces") : un homme sans épouse(s) au moment d'une enquête a pu être polygame auparavant. A ce propos, D. TABUTIN et J. VALLIN précisaient en 1977, qu' "une bonne étude de la polygamie devrait en fait reposer sur l'analyse de l'histoire matrimoniale des hommes", à partir de questionnaires rétrospectifs.

Nous voudrions maintenant, dans le cadre de cette communication, développer ces deux points et présenter ce qui a déjà été fait en ce domaine.

## LA POLYGAMIE CONCERNE AUSSI LES FEMMES

Comme le rappelle à nouveau G. PISON, "une grande majorité des études sur la polygamie ne s'intéressent en fait qu'à la fécondité des femmes; leur objectif est souvent de mettre en évidence d'éventuelles variations de fécondité entre épouses de polygames et épouses de monogames" (G. PISON, 1982).

Cette question fait en effet l'objet d'un débat toujours ouvert (G. PISON, 1985), mais il n'est pas de notre propos ici, d'en discuter à nouveau.

Quelques études, cependant, présentent des mesures de la polygamie au niveau des femmes. Certaines retiennent comme indice la proportion de femmes mariées en situation de polygamie, généralement calculée par groupes d'âge, ce qui est en quelque sorte l'équivalent du taux de polygamie (voir par exemple, les enquêtes mondiales sur la fécondité, le recensement du Togo de 1958-60, une étude de PITSHANDENGE sur une population du Zaïre-1982). Dans son étude sur les populations du Plateau de Dayes, P. VIMARD consacre une partie de son analyse de la polygamie au thème "les femmes et la polygamie", qu'il traite à partir du nombre moyen de co-épouses par femme mariée, également donné par groupes d'âge (P. VIMARD, 1980; voir aussi B. FERRY, 1977).

De même, il est intéressant de calculer le nombre moyen de co-épouses par femme en situation de polygamie; c'est ce que nous avons fait dans le cadre d'une enquête sur les populations moba-gourma du Nord-Togo (réalisée en 1985 en collaboration avec P. LEVI; les analyses sont en cours de parution).

Ces différentes mesures sont présentées dans les graphiques ci-dessous.

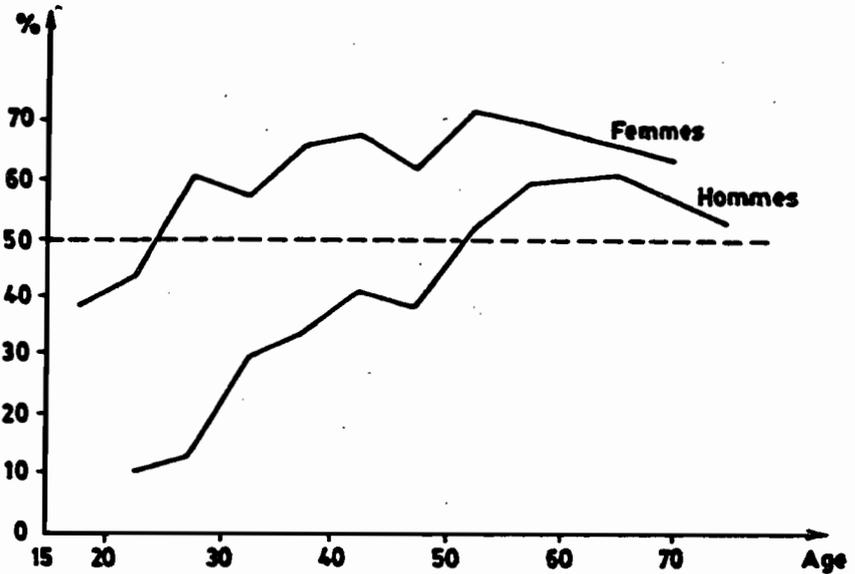
En ce qui concerne la proportion de femmes mariées en situation de polygamie, sa valeur pour l'ensemble des femmes peut théoriquement être déduite des indices masculins de polygamie, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{taux de polygamie (Tp) x nombre moyen d'épouses par polygame (Np)}}{\text{nombre moyen d'épouses par homme marié (Nm)}}$$

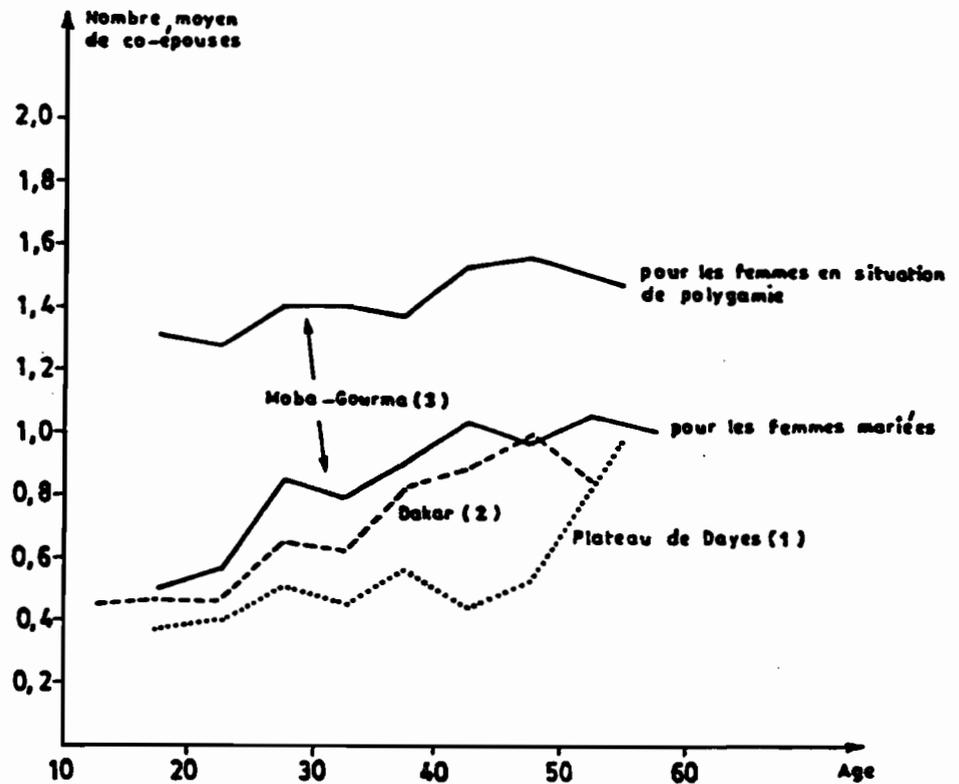
$$\text{ou encore } (Tp \times Np) / (1 + Tp(Np-1))$$

Mais le résultat sera très rarement égal à celui issu du calcul effectué directement à partir de l'effectif des femmes enquêtées ou recensées. Il faudrait une stricte correspondance entre les effectifs enquêtés des hommes mariés et des femmes mariées qui leur correspondent. Une condition qu'il est très difficile de remplir, principalement en raison de l'effet des migrations, pouvant toucher de manière très variable les populations masculine et féminine, mais aussi suite à d'autres causes très diverses (absence pour maladie, visite...) empêchant d'enquêter certaines personnes. Néanmoins, en l'absence de données recueillies au niveau des femmes, ce mode de calcul peut fournir une approximation globale de la proportion des femmes en situation de polygamie. Mais bien évidemment, cela n'a plus de sens si l'on raisonne par groupes d'âge.

Graphique 1 : Proportion de femmes mariées en situation de polygamie et taux de polygamie, par groupe d'âge.



Graphique 2 : Nombre moyen de co-épouses par femme mariée et par femme en situation de polygamie.



Sources: (1) R. VIMARD, 1980

(2) B. FERRY, 1977

(3) M. PILON, enquête Nord-Togo (1985)

Quel est l'intérêt d'une analyse de la polygamie au niveau des femmes, parallèle à celle effectuée traditionnellement (pour les hommes) ?

Dire que la polygamie concerne aussi les femmes est certes un truisme. Caractéristique inhérente au système de la polygamie, les femmes vivant en situation polygamique sont nécessairement beaucoup plus nombreuses que les hommes dans ce cas. Mais, passer sous silence cet aspect de la polygamie -- parce qu'il est implicite ? -- oblitère toute une dimension importante du phénomène. L'analyse basée sur le taux de polygamie habituel (et les autres indices masculins) amène souvent à conclure que la polygamie est un phénomène minoritaire : en effet, dans la plupart de sociétés africaines, le pourcentage des hommes mariés qui sont polygames est inférieur au tiers. Et chacun sait par ailleurs combien d'idées fausses courent à propos de la polygamie dans l'opinion publique; la plus courante est celle expliquant la polygamie par un excédent global de femmes dans la population.

Il faut généralement attendre l'âge de 50 ans, pour voir la polygamie concerner la majorité des hommes mariés. Chez les femmes la situation est toute autre.

Prenons l'exemple de la société moba-gourma du Nord-Togo (graphique 1). Pour un taux de polygamie de 34,8%, observe une proportion de femmes mariées en situation de polygamie de 55,1%, soit la majorité d'entre elles. Les données par groupe d'âge montrent que dès l'âge de 25 ans, plus de la moitié des femmes mariées sont en union polygame; et la proportion atteint autour 70% chez les femmes âgées d'environ 50 ans, soit près de trois sur quatre !

Vue sous cet angle, la polygamie revêt manifestement une autre dimension.

En outre, comme nous l'avons déjà souligné, toutes ces mesures, issues de données du moment, ne donnent qu'une vision incomplète de la polygamie, elles en sous-estiment l'importance réelle.

## POLYGAMIE ET HISTOIRE MATRIMONIALE

### Des mesures rétrospectives de la polygamie

Un homme, aujourd'hui monogame, voire sans épouse, a pu être polygame dans le passé. Dans les sociétés qui pratiquent la polygamie, celle-ci constitue le modèle matrimonial et familial de référence, elle doit donc être appréhendée au niveau des individus en terme de comportements. C'est pourquoi, la mesure la plus exacte, la plus juste de la polygamie est celle qui permet de dire si un homme a été ou non polygame au moins une fois au cours de sa vie. Et le même raisonnement peut être appliqué aux femmes

A notre connaissance, très peu d'études ont cherché à appréhender la dimension dynamique, évolutive de la polygamie.

La réalisation des enquêtes renouvelées peut en permettre une première approche, en croisant l'état matrimonial des hommes

à la date  $t$  avec celui à la date  $t+n$ , pour les hommes enquêtés aux deux passages (P. VIMARD, 1980).

A. PODLEWSKI a cherché à mesurer "le nombre d'épouses que 100 maris ont eu successivement au cours de leur existence" en élaborant un indice de "polygamie relative", qui est le produit du nombre d'épouses pour 100 maris par le nombre de mariages par femme mariée (A. PODLEWSKI, 1971). Mais, comme le notent justement D. TABUTIN et J. VALLIN :

"son interprétation reste cependant délicate, car il est fondé sur des indices globaux (soumis à l'influence de la structure par âge) et non homogène : pour les hommes il s'agit du nombre actuel d'épouses (qui peut être inférieur à un nombre antérieur) alors que pour les femmes il s'agit du nombre total de mariages contractés dans le passé. On ne peut donc pas pour ces deux raisons admettre que cet indice de polygamie relative mesure "le nombre d'épouses que 100 maris ont eu successivement au cours de leur vie" ." (D. TABUTIN et J. VALLIN, 1977).

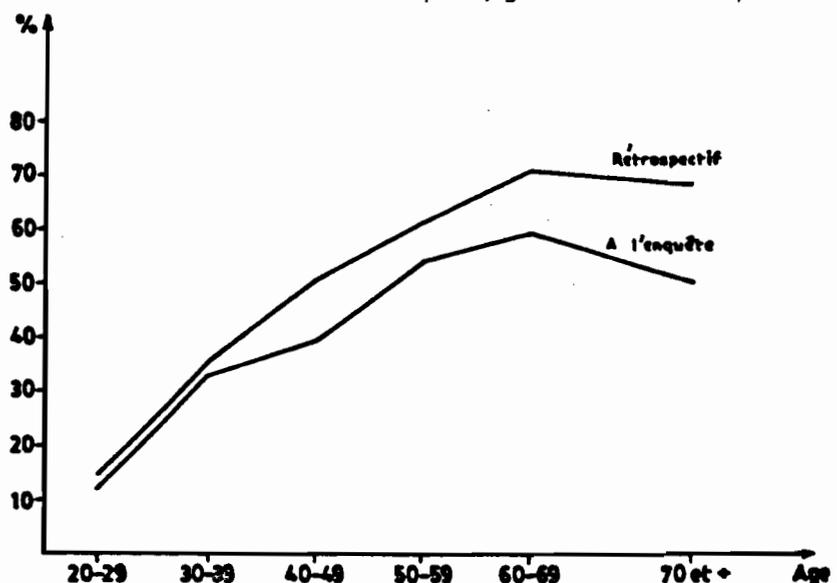
En fait, le seul moyen est de recueillir les histoires matrimoniales des hommes.

A notre connaissance, ceci a été réalisé dans le cadre de trois enquêtes : chez les Yaka du Zaïre (I. NONGDO à PITSHANDENGE, 1982), chez les Lobi et Dagara du Burkina-Faso (D. BENOIT et al, 1986), et chez les Moba-Gourma du Nord-Togo en 1985 (travail de recherche en cours que nous menons en collaboration avec P. LEVI).

Le recueil des histoires matrimoniales des hommes permet de calculer pour l'ensemble des hommes non célibataires au moment de l'enquête, et en correspondance aux indices habituels :

- ce que nous avons appelé le "taux de polygamie rétrospectif", qui donne le pourcentage des hommes ayant été au moins une fois polygames (graphique 3). A partir de cet indice, il est de même possible de calculer pour l'ensemble des femmes, la proportion de celles qui l'ont été à un homme polygame.

Graphique 3 : Taux de polygamie (à l'enquête) et taux de polygamie rétrospectif.

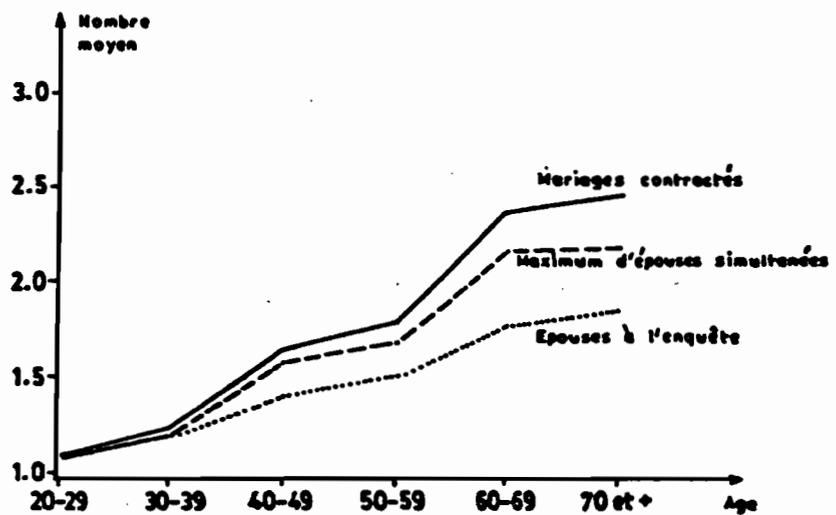


- le nombre moyen maximum d'épouses simultanées par homme marié, qu'a eu un homme au cours de sa vie.

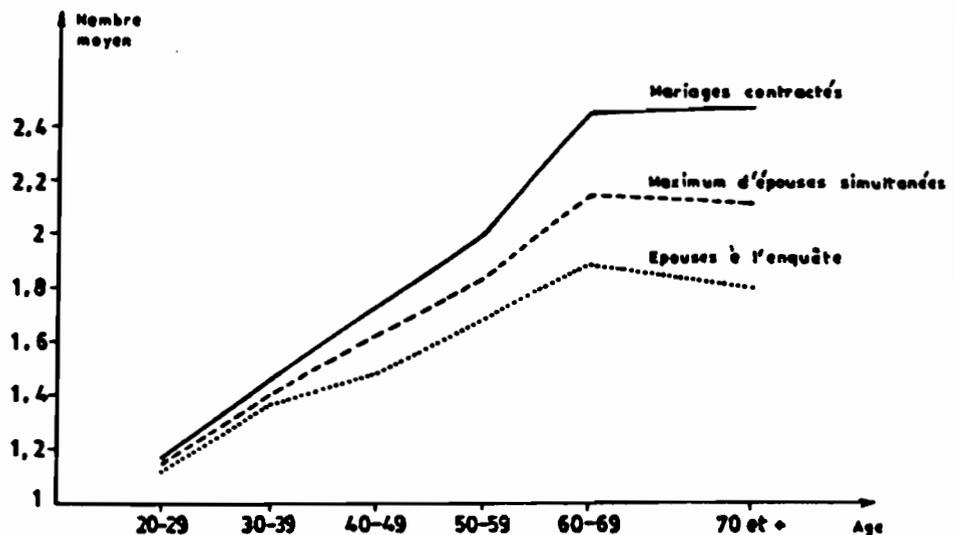
- le nombre moyen maximum d'épouses simultanées par homme polygame, pour ceux qui l'ont été au moins une fois au cours de leur vie.

Il est également alors possible de calculer le nombre moyen de mariages contractés dans le passé.

Graphique 4 : indices de nuptialité par groupes d'âge pour les Lobi-Dagara (D.BENOIT et al, 1986).



Graphique 5 : indices de nuptialité par groupes d'âge pour les Moba-Gourma.



Le tableau ci-dessous résume tous les indices que nous avons pu calculer pour les populations lobi-dagara et moba-gourma; ils n'avaient pas été calculés dans l'étude sur les Yaka.

La prise en compte de l'histoire matrimoniale des hommes conduit à un taux de polygamie sensiblement plus élevé (par rapport aux hommes mariés au moment de l'enquête), avec un coefficient multiplicateur à peu près identique pour les deux populations, soit 1,26 pour les Lobi-Dagara et 1,24 pour les Moba-Gourma. Ce qui se traduit donc par un accroissement d'environ un quart, du taux de polygamie habituel (du moment). Il faudrait disposer d'autres mesures de ce type pour voir si ce coefficient multiplicateur demeure à peu près le même ou s'il varie de manière importante.

Il est également possible de raisonner pour l'ensemble de la population masculine, en prenant aussi en considération les hommes veufs ou divorcés au moment de l'enquête. On obtient alors les taux de polygamie rétrospectifs suivants : 30,9% pour les Lobi-Dagara et 43,9% pour les Moba-Gourma; et le coefficient multiplicateur prend les valeurs respectives de 1,22 et 1,21.

Tableau 1 : Indices de polygamie

INDICES	LOBI DAGARA	MOBA GOURMA
-----		
POUR LES HOMMES MARIÉS A L'ENQUETE		
-----		
Taux de polygamie		
- à l'enquête.....	25,4%	36,3%
- rétrospectif.....	32,0%	44,9%
Proportion de femmes en situation de polygamie		
- à l'enquête.....	44,6%	56,6%
- rétrospectif.....	54,5%	65,9%
Nombre moyen d'épouses à l'enquête.....	1,35	1,47
Nombre moyen maximum d'épouses simultanées.	1,47	1,59
Nombre moyen de mariages.....	1,55	1,72
Nombre moyen d'épouses par homme polygame		
- à l'enquête.....	2,36	2,29
- rétrospectif.....	2,55	2,37
-----		
POUR L'ENSEMBLE DES HOMMES A L'ENQUETE (calcul rétrospectif)		
-----		
Taux de polygamie.....	30,9%	43,9%
Proportion de femmes en situation de polygamie.....	53,6%	64,5%
Nombre moyen maximum d'épouses simultanées par homme marié.....	1,45	1,58
Nombre moyen de mariages.....	1,54	1,70
Nombre moyen maximum d'épouses simultanées par homme polygame.....	2,46	2,32

Par ailleurs, le calcul effectué au niveau des femmes conduit à la conclusion que, vu de manière rétrospective, la proportion des femmes ayant été mariées à un homme polygame avoisine jusqu'aux deux tiers chez les Moba-Gourma. Pour cette population, nous ne pouvons pas présenter cette mesure par groupes d'âge (ce qui fut fait pour les données du moment), n'ayant pas recueilli le passé polygamique du mari (ou des maris successifs) dans le cadre des histoires matrimoniales des femmes. Effectuer un tel recueil n'est pas facile, il serait possible d'y palier en demandant à chaque femme, le nombre maximum de co-épouses simultanées qu'elle a eu au cours de sa vie. Un autre moyen, plus indirect, d'obtenir cette information : lors du recueil de l'histoire génésique des femmes, nous avons demandé pour chaque grossesse l'état matrimonial de la femme, et plus précisément le nombre de ses co-épouses. Mais, ces données n'ont pas encore été analysées au moment où nous écrivons cette communication.

La mise en parallèle des trois indices suivants (graphique 4 et 5) se rapportant aux hommes mariés à l'enquête et donnés par groupe d'âge --nombre moyen d'épouses à l'enquête, nombre maximum d'épouses simultanées et nombre moyen de mariages contractés--, permet une première analyse plus globale de la dynamique matrimoniale des hommes, en faisant ressortir la part des dissolutions d'unions (par décès ou par "divorce").

#### De la probabilité de devenir polygame

Nous reprenons ici l'idée avancée par D.TABUTIN et J.VALLIN, du calcul "des probabilités d'agrandissement des ménages polygames", à partir du classement des hommes non célibataires selon leur nombre maximum d'épouses simultanées.

Disposant de ces données, il est alors possible d'appliquer la méthode classique de calcul des probabilités d'agrandissement des familles. A la situation "femme sans enfants", pour laquelle est calculée la probabilité  $a_0$  (d'avoir au moins un enfant), correspond ici celle de l'"homme monogame", pour qui l'on va calculer la probabilité  $p_1$  (de devenir polygame, d'avoir au moins deux épouses simultanées).  $p_2$  est ensuite la probabilité pour un homme ayant deux épouses (bigame) d'en avoir trois, etc. Malheureusement, les contraintes d'effectif limitent fortement les possibilités de calcul.

Compte tenu de l'allure généralement observée de la courbe du taux de polygamie par âge, qui connaît son maximum au groupe d'âge 60-69 ans, on peut avancer que considérer ce groupe d'âge équivaut dans les études sur la fécondité à la notion des familles complètes (considérant les femmes à la fin de leur vie féconde).

En fait, nous avons déjà effectué en partie ces calculs : la probabilité pour les hommes monogames de devenir polygame ( $p_1$ ) correspond à ce que nous avons appelé le taux de polygamie rétrospectif.

Considérant donc la génération des hommes âgés de 60-69 ans à l'enquête, et sous condition évidemment, que tous les hommes mariés atteignent ce groupe d'âge et d'une stabilité des comportements matrimoniaux, on obtient les résultats suivants :

- la probabilité pour un homme monogame de devenir polygame est 0,71;
- la probabilité pour un homme ayant deux épouses d'en avoir au moins une troisième, est de 0,41;
- la probabilité pour un homme monogame d'avoir au moins trois épouses, est de 0,29.

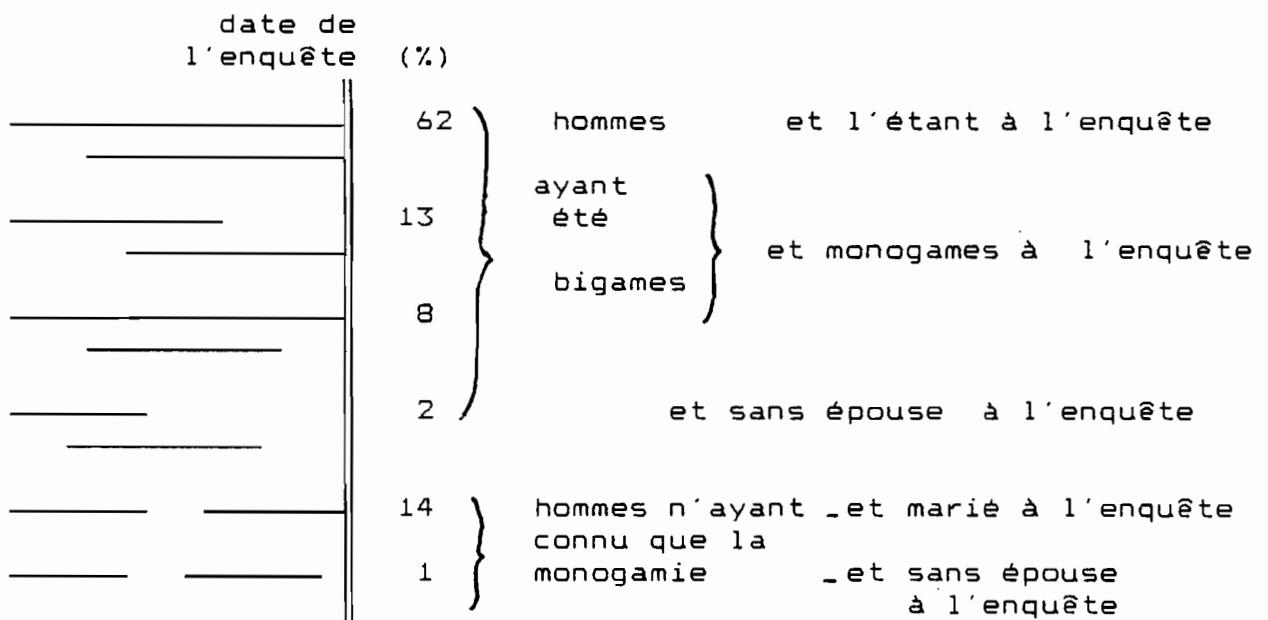
Un autre type de calcul a été effectué par I.NGONDO a PITSHANDENGE dans son étude sur les Yaka du Zaïre. Il s'est intéressé à l'idée de "survie de la monogamie", en calculant, par groupe de génération et durée de la première union, la probabilité d'échapper à la "bigamie".

### Comment représenter les histoires matrimoniales ?

Disposer du recueil des histoires matrimoniales des hommes permet aussi d'autres types d'analyse, dans la perspective de mieux rendre compte de leur dynamique, de leur déroulement, et peut-être d'en élaborer une typologie.

Nous reprenons ici l'approche exposée dans le cadre de l'étude sur les Lobi-Dagara (D. BENOIT et al, 1986). L'idée est de partir de la répartition des hommes selon la variable composite : nombre de mariages contractés, nombre maximum d'épouses simultanées et nombre d'épouses à l'enquête. Le recours à une représentation graphique, qui intègre également le rang du (des) mariage(s) dissouts, permet une sorte de visualisation du déroulement des histoires matrimoniales :

#### Hommes ayant contracté deux mariages (216 individus)



(source : D. BENOIT et al, 1986, p86)

Dans ce diagramme, la longueur des lignes représentant les mariages est arbitraire. Il serait tout à fait possible de la calculer en fonction de la durée et de la date du mariage

correspondant, il s'agirait alors de moyennes. L'on pourrait de même y faire figurer l'âge moyen au mariage, à la dissolution.

Si cette forme de représentation peut être effectuée quelque soit le nombre de mariages, il est évident que plus le nombre de mariages est élevé, plus elle devient complexe.

Le tableau 3 donne cette répartition pour les hommes ayant contracté deux et trois mariages, d'une part pour les Lobi-Dagara, d'autre part pour les Moba-Gourma.

Tableau 3 : Répartition (%) des hommes selon le nombre de mariages, le nombre maximum d'épouses simultanées et le nombre d'épouses à l'enquête.

Nombre maximum d'épouses simultanées	Nombre d'épouses à l'enquête	LOBI DAGARA	MOBA GOURMA
HOMMES AYANT CONTRACTE 2 MARIAGES			
1	0	1,4	0,7
1	1	13,9	9,8
2	0	2,3	1,1
2	1	20,4	19,7
2	2	62,0	68,7
HOMMES AYANT CONTRACTE 3 MARIAGES			
1	0	1,4	-
1	1	1,4	6,9
2	0	2,8	-
2	1	11,3	6,9
2	2	11,3	16,7
3	0	1,4	-
3	1	7,0	4,9
3	2	25,4	17,6
3	3	38,0	47,1

Au-delà de l'analyse des résultats propres à chaque population, il est surtout intéressant d'en faire la comparaison. On constate alors très clairement une forte similitude entre les répartitions. Pour les Lobi-Dagara comme pour les Moba-Gourma, la dynamique des vies matrimoniales semble suivre à peu près la même logique.

## CONCLUSION

L'analyse de la polygamie peut assurément être enrichie avec le recueil des histoires matrimoniales des hommes. La question qui se pose est de savoir si, par delà les variations d'incidence et d'intensité de la polygamie, on ne retrouve pas une constante dans le déroulement des vies matrimoniales en régime polygamique. C'est ce que laissent entrevoir les quelques résultats présentés ici, concernant deux populations, les Lobi-Dagara et les Moba-Gourma. Si ce type d'approche ouvre des perspectives intéressantes pour l'analyse de la polygamie, il appelle aussi à mettre au point des méthodologies adaptées. Se pose par exemple très rapidement, le problème de la taille des effectifs enquêtés.

A la lumière de ce que nous avons dit au sujet de l'importance de la dimension féminine de la polygamie, il nous apparaît opportun de rappeler à ceux qui ont en charge la réalisation des recensements, tout l'intérêt qu'il y aurait à recueillir aussi "l'état polygamique des femmes", comme il l'est fait pour les hommes.

## BIBLIOGRAPHIE

- D. BENOIT, P. LEVI, M. PILON, 1986 : Caractéristiques des migrations et de la nuptialité en pays Lobi Daqara (Haute Volta, 1976); ORSTOM, collection Etudes et Thèses, Paris, 161p.
- B. FERRY, 1977 : Etude de la fécondité à Dakar (Sénégal) objectifs, méthodologie et résultats; ORSTOM, Dakar.
- R. CLIGNET, 1987 : On dit que la polygamie est morte : vive la polygamie!; in "Transformations of african marriage", ed D.PARKIN, D.NYAMWAYA, International african seminars, New series, n°3, University Press, Manchester, USA.
- F. GUBRY, 1984 : Analyse de la nuptialité; I.F.O.R.D, Yaounde, 159p.
- I. NGONDO a PITSHANDENGE, 1982 : De la nuptialité et fécondité des polygames : le cas des Yaka de Popokabaka (Zaire); Musée royal de l'Afrique Centrale, annales - série IN-8° Sciences Humaines, n°9, Tervuren, Belgique, 340p.
- G. PISON, 1982 : Dynamique d'une population traditionnelle les Peul Bandé (Sénégal oriental); INED, Travaux et Documents, cahier n°99, PUF, Paris, 278p.
- , 1985 : La démographie de la polygamie; in La recherche, n°168, vol 16, Paris, p894-901.
- A. PODLEWSKI, 1971 : La dynamique des principales populations du Nord-Cameroun; Cahiers de l'ORSTOM, vol III, n°4, 1966 et vol VIII n° spécial, Paris, 1971.
- D. TABUTIN, J. VALLIN, 1977 : La nuptialité; in Sources et analyse des données démographiques, troisième partie, tome II, INED-INSEE-MINCOOP-ORSTOM, Paris, p3-56.
- P. VIMARD, 1980 : Nuptialité, fécondité et mortalité dans l'enfance en économie de plantation : le cas du Plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo); Thèse de 3ème cycle, Université de Paris 1, Institut de Démographie de Paris, 422p.